

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2018

Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean-Léon, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjointes, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, BIGNES Florence, LAYAA-LAULHE Christophe, MALE Nathalie et HERALD Xavier conseillers municipaux.

Etaient excusées : DARRIBERE Aline et SANTOS Paula.

Etait absent : MOUREU Pierre.

Date de convocation : le 6 décembre 2018.

Florence BIGNES a été élue secrétaire de séance.

Vœux 2019

La cérémonie des vœux 2019, durant laquelle aura lieu également la réception des travaux de la salle des sports, se déroulera le samedi 12 janvier 2019 à partir de 18h à la salle des sports puis au foyer rural.

Points sur les projets et travaux

Programme voirie 2018 :

Les travaux du programme voirie 2018, s'élèvent à 44 680.42€ HT et sont subventionnés à hauteur de 12 883.50€. De plus, les travaux supplémentaires liés aux intempéries de juin 2018, pour lesquelles la commune a été classée en état de catastrophe naturelle, s'élèvent 19 410€ HT et sont subventionnés à hauteur de 35% du montant HT des travaux.

Rénovation de la grange :

Les travaux de rénovation de la grange débuteront le 15 janvier 2019. Le montant prévisionnel des travaux s'élèvent à 28 757.07€ HT.

Nouveau bâtiment communal :

La consultation des entreprises, pour la construction du nouveau bâtiment communal qui comprendra une salle des associations, un préau couvert et un local technique, se déroulera du 20 décembre 2018 au 18 janvier 2019. Les travaux débuteraient en février 2019, pour une durée de dix mois.

ONF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a reporté le martelage de la parcelle 2r prévue à l'état d'assiette 2019. Ce report, comme le prévoit la loi, sera notifié au Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

Reclassement de la maison de retraite de l'unité soleil de Mazerolles en ERP de 5^{ème} catégorie

Le Conseil Municipal a approuvé le reclassement de la maison de retraite de l'unité soleil de Mazerolles, en ERP de 5^{ème} catégorie.

Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal a approuvé une décision modificative au budget 2018.

Questions diverses

- **Toit de l'église :**

L'entreprise Santos procèdera aux réparations de la toiture de l'église, dont une partie est endommagée.

- **Aménagement d'une allée de la station-service au cimetière :**

Le conseil municipal a évoqué l'aménagement d'une allée piétonnière, allant de la station-service au cimetière, et les matériaux qui pourraient y être utilisés. Cet aménagement sera de nouveau discuté lors d'un prochain conseil.

- **Chemin rural dit d'Arthez :**

M. OSANZ, Géomètre, procèdera au bornage du chemin dit d'Arthez, en présence des riverains, du Maire et du Maire-adjoint.

- **Classe bilingue :**

Monsieur le Maire a lu la réponse de l'inspecteur d'académie adressée au député David Habib concernant le sureffectif d'une des classes bilingues. Il l'informe que les grandes sections bilingues ont été réparties sur les deux classes unilingues accueillant des CP, en vue d'alléger les effectifs.

- **Travaux de fauchage 2019 :**

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour réaliser les travaux de fauchage sur la commune en 2019.

- **Centre de loisirs :**

Le centre de loisirs sera repris par la Ligue de l'Enseignement à partir de janvier 2019. L'adhésion à cette association sera de 15€ par famille + 1.50€ par enfant par année. Les tarifs à la journée et à la demi-journée resteront les mêmes (respectivement 17€ et 12€).

Les communes devront également adhérer à la Ligue de l'Enseignement pour une cotisation annuelle de 113.50€.

Une réunion d'information aura lieu le mercredi 9 janvier à 18h30 à la mairie de Mazerolles.

- **Rapport sur l'eau :**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport sur l'eau pour l'année 2017, transmis par le Syndicat d'adduction d'Eau potable d'Arzacq. Monsieur le Maire a souligné que les prélèvements étaient 100% conformes aux exigences réglementaires.

- **Subventions APE :**

Le Conseil Municipal a octroyé une subvention exceptionnelle de 650€ à l'APE, pour le marché de Noël et pour la course la Mazerollaise.

- **Jardins de Musiques :**

Le Conseil Municipal a donné son accord pour que l'association les Jardins de Musiques implante un mobil-home, pour donner des cours de musique, sur le parking derrière la mairie, jusqu'en juin 2019. Il demande, par ailleurs, à rencontrer de nouveau les représentants de cette association, afin de connaître l'avancement de leur projet d'habitat modulaire qui leur servirait de locaux.

- Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 21 décembre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 21 décembre 2018
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne